REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité - Fraternité

Mairie de Cuzance
Place du Bicentenaire
46600 CUZANCE
Tél. : 05 65 37 84 10
mairie@cuzance.fr

Cuzance, le 12 novembre 2026

Arrêté de circulation

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6

Vu, le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire ;

Vu, la demande de la SARL Laurent POULET, située 64 route de la Chapelle aux Saints 46110 BÉTAILLE, en date du 10/11/2026.

Considérant qu'en raison des travaux de couverture, situés 408 Route du Renaudet, sur la commune de CUZANCE, pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE

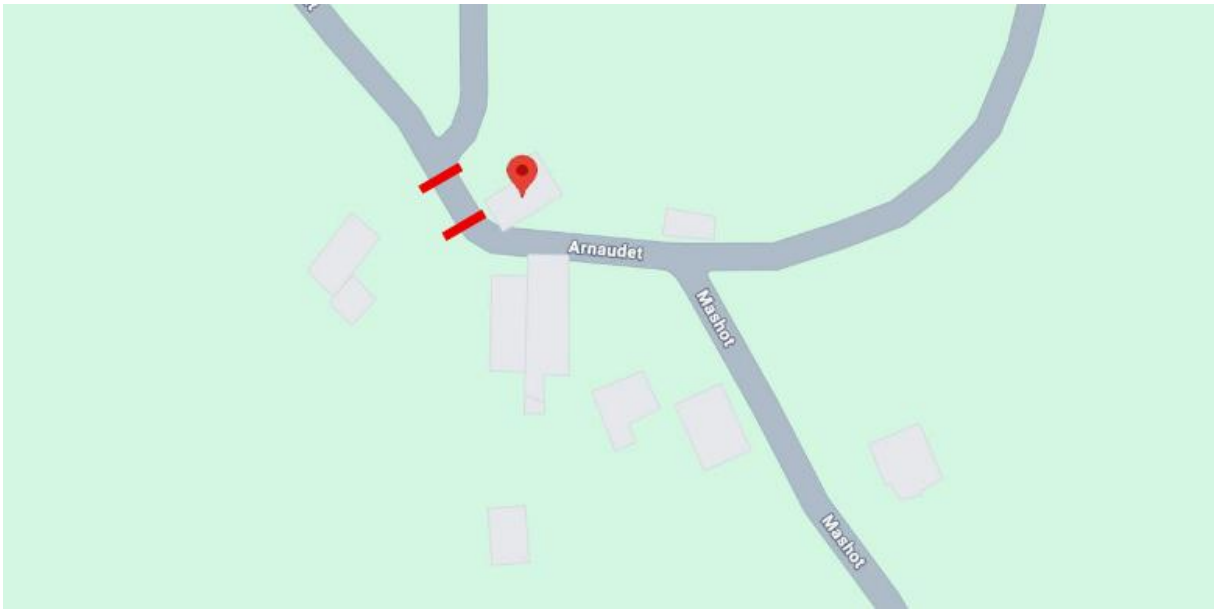
Article 1er : A compter du 16/11/2026, et pour une durée de 30 jours, des engins et du matériel seront stationnés sur le domaine public.
La route sera barrée au niveau des travaux, voir photo au dos.
Une déviation sera mise en place par la SARL POULET.

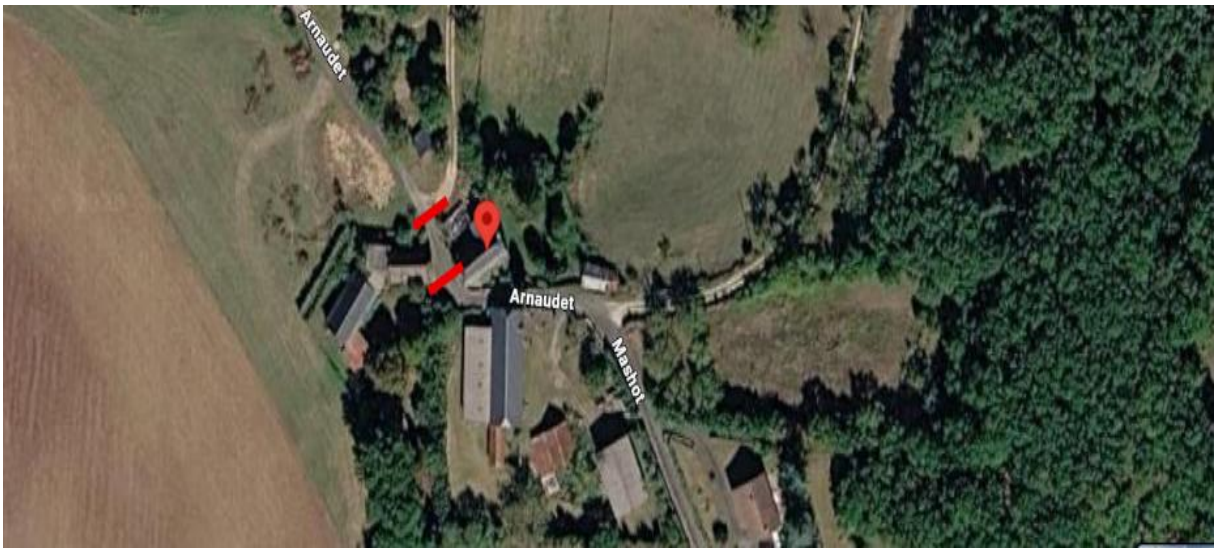
Article 2 : La signalisation et la protection du chantier sont à la charge et sous la responsabilité de la SARL Laurent POULET, située 64 route de la Chapelle aux Saints 46110 BÉTAILLE.

Article 3 : Les prescriptions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers et affichées sur le chantier.

Le Maire de Cuzance, Jean-Luc LABORIE

MAIRIE DE CUZANCE
46600 (LOT)


Arnaudet
Mashot
Mashot


Arnaudet
Arnaudet
Mashot